

# Rapport de la sous-commission du budget 2026

## Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

---

### Composition de la sous-commission

Monsieur Pierre-Alain Borel	PS, rapporteur
Madame Jennifer Angehrn	UDC
Madame Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	POP

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 21 octobre 2025 de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Gurtner, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mmes Noane Terranova et Serena Bamba co-présidentes du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mmes Cristèle Segura (cheffe de service), Joanna Carrard (adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse

Les personnes ayant participé à cette journée sont remerciées par les membres de la sous-commission pour le travail fourni et pour leurs réponses complètes et détaillées.

### Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **115 / Parlement des jeunes**

Le budget alloué au Parlement des jeunes (PJ) lui permet d'organiser des activités tout le long de l'année et de soutenir, à hauteur de CHF 5'000.-, des projets pour et par les jeunes. À ce stade, le planning et les objectifs fixés pour l'année 2025 ont été tenus. En outre, des événements supplémentaires vont pouvoir être organisés en fin d'année, notamment avec les autres PJ du canton.

S'agissant de la relève, le PJ va passer dans les classes de 11<sup>e</sup> année Harmos pour tenter de susciter l'intérêt de nouveaux membres.

Enfin, il est mentionné que lorsqu'il y a un excédent budgétaire, la somme est à verser au Fonds Sombaille Jeunesse.

## **205 / Forêts**

La gestion de la forêt est du ressort de la commune du Locle (service fusionné), avec une participation financière apportée par la Ville selon une clé de répartition fixée par convention. Après avoir fonctionné pendant deux ans avec une personne en moins, l'équipe a dû être renforcée. Elle est actuellement constituée de 3 personnes et d'un apprenti.

En 2026, le projet est de reconstruire la cabane du Gros-Crêt (qui avait été créée à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la République du Canton de Neuchâtel), par les forestiers pour un coût de CHF 150'000.-. Il sera entièrement financé par le fonds forestier. Afin de préserver au mieux le lieu, aucun feu ne sera autorisé dans la cabane. À relever que depuis les derniers épisodes de sécheresse, une attention particulière est portée quant au risque d'incendie.

Malgré les dégâts provoqués par la Tempête, l'état de la forêt apparaît satisfaisant. Grâce à la forêt jardinée, la chute des plus anciens arbres permet aux plus jeunes de bénéficier de plus de lumière et d'espace et donc de se développer.

## **550 / Service de la jeunesse**

En préambule, un rappel relatif aux missions et aux activités des 4 secteurs du service est effectué, à savoir les secteurs du secrétariat, de l'animation socio-culturelle, du préscolaire ainsi que du parascolaire.

Le service regroupe quelques 200 collaborateur-trice-s et engagé-e-s-en CDI, CDMax, en tant que moniteur-trice-s, personnes engagées à l'heure,

remplaçant-e-s et apprenti-e-s socio-éducatif-ve-s et employée de commerce.

Dans ce centre sont comptabilisées les rubriques liées au secrétariat (6 personnes y compris l'adjointe) ainsi que celles de l'animation socioculturelle (5 personnes y compris le responsable). Le secrétariat joue un rôle majeur dans l'organisation et l'accompagnement des dossiers des autres secteurs. Outre les tâches administratives inhérentes à l'accueil extrafamilial, il renseigne les parents ou gère ses projets propres (Job à 1000 m ou la carte vacances).

Les activités proposées par le secteur de l'animation socioculturelle couvrent une grande partie de la population et les quartiers de la ville. Qu'il s'agisse des activités pour les enfants dès 4 ans (Mercredivertissements, camps de vacances), pour les ados de 12 à 18 ans (Smala, mini-camps) ou encore des activités dédiées à la population (dans les quartiers, animations estivales, Happy Sunday), elles répondent aux attentes du public, comme en témoigne le niveau de participation. Par ailleurs le soutien aux diverses associations locales fait partie également des tâches qui incombent au secteur.

Un nouveau projet est en réflexion au sein du service, portant sur l'accompagnement des seniors. Actuellement, le secteur de l'animation organise déjà le "Cyberthé", ce qui peut constituer une porte d'entrée vers d'autres projets pour ce public.

### **551 / Accueil parascolaire**

La révision de la LAE adoptée en décembre 2024 par le Grand Conseil, ainsi que le nouveau règlement d'application de la loi (REGAE) sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> août dernier. Diverses adaptations ont rapidement dû être mises en place (validation du REGAE le 7 juillet pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2025), ou du moins projetées à échéance, soit en début 2026. Ce budget tient compte de ces adaptations.

Les principaux changements ont porté sur le taux d'encadrement des éducateur-trice-s qui a dû être légèrement révisé dans les structures. L'effectif dédié à la direction a dû être également réhaussé en raison de l'obligation de disposer d'un effectif de direction sur site en tout temps, soit conformément à la directive cantonale (1% de direction par place). Une demande d'ajustement de ce taux a été adressée au canton, afin de tenir compte notamment des spécificités liées aux places d'accueil des Tables de midi (durée d'accueil réduit). Cela a nécessité une réorganisation interne et une augmentation des EPT (0.77 EPT, pris sur le budget des EPT validé par

le Conseil général dans sa séance du 3 avril 2025 permettant de limiter l'impact financier).

Un autre changement concerne le prix de journée imposé qui a augmenté et qui a eu malheureusement un impact sur un certain nombre de familles. Des parents ont résilié les contrats d'accueil ou diminué les plages horaires en raison de cette hausse (17 résiliations à ce jour). La liste d'attente étant assez importante (279 enfants), les places ont pu être repourvues.

Le 20 octobre dernier, 18 places supplémentaires ont pu être ouvertes à Manège 19, ce qui permet de donner des places supplémentaires à 60 enfants.

En août 2026, il est prévu d'ouvrir 30 places supplémentaires en Tables de midi dans le quartier ouest de la ville, actuellement non doté de ce type d'accueil. Selon les besoins, Crêtets 91 pourra également disposer de places d'accueil supplémentaires. Un point de situation sera effectué à la fin du délai d'inscription pour les familles (délai fixé au 31 janvier 2026).

S'agissant du déménagement prévu de la structure parascolaire de Beau-Temps 8, les travaux en cours à la rue du Châtelot ne seront pas terminés pour envisager un déplacement de la structure (et son extension de 13 places) avant 2027.

À noter que l'Accueil familial de jour (AFJ), soumis à la LAE et bénéficiant d'un subventionnement communal et cantonal, permet de compléter l'offre d'accueil sur le territoire communal. Les parents d'accueil de jour travaillent à domicile et disposent d'une autorisation délivrée par le Canton. Pour mémoire, la ville totalise 11 structures parascolaires ouvertes selon le calendrier scolaire (+ 6 semaines durant les vacances scolaires) et 4 Tables de midi dédiées à l'accueil des enfants de 8 à 12 ans sur le temps de midi.

Le projet FLORA, soutenu financièrement par le Canton et visant à faciliter l'entrée à l'école des enfants allophones ou avec peu d'expérience de séparation avec les parents, sera reconduit en 2026. La première phase conduite l'année passée a été concluante, ce projet sera d'ailleurs étendu à d'autres communes.

### **552 / Accueil préscolaire**

La Ville dispose de 2 crèches communales, pour un total de 95 places. 11 crèches privées subventionnées proposent 332 places. Les changements liés à la LAE ont eu un impact moindre que dans le secteur parascolaire, compte tenu de l'organisation déjà en place.

En matière d'accueil préscolaire, aucune ouverture de places dans les structures publiques n'est prévue pour 2026. Toutefois, il a été projeté au budget les subventions communales pour 12 places en structures privées, moyennant que le besoin soit avéré. En effet, la liste d'attente cantonale, fait état d'une baisse des demandes d'accueil en crèche, tout du moins, celles concernant des parents répondant à tous les critères. Cette baisse difficilement explicable pourrait provenir du ralentissement économique constaté, notamment dans le secteur de l'horlogerie.

Certaines crèches rencontrent des difficultés financières en raison de la nouvelle LAE. Les contacts avec les responsables desdites structures et avec le Canton se poursuivent ; une attention particulière est portée à l'évolution du dossier.

Pour ce qui est du développement de l'accueil extrafamilial (pré et parascolaire) pour les prochaines années, la direction étudie toutes les pistes visant à élargir l'offre. Dans ce cadre, différents contacts et démarches ont été entrepris en vue d'examiner les possibilités liées à l'ouverture d'une structure modulable (pour un accueil pré et parascolaire). Ce type de structure permettrait de s'adapter à l'évolution des besoins d'accueil.

Concernant les investissements, ils concernent le renouvellement d'appareils électroménagers et les aménagements extérieurs de la crèche Châtelot 5-7. À noter qu'en fonction des opportunités ou des possibilités, il est utilisé du matériel de seconde main. C'est le cas à Crêtets 91 où des jeux extérieurs ont pu être récupérés et installés dans le jardin.

## **620 / Service des ressources humaines**

Après un travail intensif en vue de la révision complète du RGPA (règlement général pour le personnel de l'administration communale), qui a abouti à l'élaboration du nouveau Statut du personnel, accepté par le législatif en mai dernier, le service s'attèle à la finalisation du règlement d'application ainsi que des documents des processus centraux. Des travaux sont actuellement en cours sur la notion de pénibilité au travail afin de déterminer les critères pour identifier les fonctions concernées par le dispositif. Le RDECF (règlement relatif à la description, évaluation et classification des fonctions de l'administration communale) sera repris dans un second temps, l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026 impliquant une révision complète des contrats, ce qui génère une charge de travail importante.

Une ligne budgétaire a été ajoutée afin de comptabiliser la baisse prévue de 2% sur les cotisations à la caisse de pension. Cette baisse ne concerne que les mesures de recapitalisation et doit encore être validée par le Grand Conseil (répartition 40% assuré-e- et 60% employeur).

La rubrique *Vacances délai de résiliation* a été légèrement augmentée, bien qu'avec le nouveau Statut, on passera d'un délai de résiliation en cas de démission de 3 mois contre 2 mois actuellement. Cela permettra aux services de s'organiser plus sereinement lors de départs de collaborateur-trice et correspondra mieux aux réalités de marché actuelles.

L'augmentation du poste *Autres charges du personnel* reflète l'importante participation du personnel à la fête annuelle, elle est passée de 250 à 500 personnes ces dernières années, les frais concernent principalement les frais liés aux consommables.

Le poste *Conseillers externes – Experts* concerne les prestations liées à la cellule d'écoute, dont les besoins restent stables, voire diminuent, malgré une communication / formation accrue déployée autour du harcèlement.

S'agissant des *Prestations informatiques*, la ligne budgétaire a augmenté, sans que des changements aient été opérés. Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer le processus lié à l'élaboration des certificats de travail. D'autres réflexions concernent le système logiciel relatif aux salaires (SAP) qui devra être changé à l'horizon 2027/2030. Il s'agira de déterminer s'il convient d'adopter le système utilisé par les finances (ABACUS) ou d'opter pour une autre solution. Dans tous les cas, il s'agira de maintenir la compatibilité avec le système obligatoire pour la gestion des salaires des enseignant-e-s (actuellement SAP).

## **621 / Sécurité et santé au travail**

Des réflexions ont débuté afin de réorganiser ce secteur (1.5 EPT), qui est sous la responsabilité de la directrice en charge du dicastère. Les collaborateurs concernés ont été consultés et différentes options sont à l'étude, notamment celle de mutualiser les forces avec celles des autres Villes du canton, afin de pouvoir s'entourer des compétences d'un-e ingénieur-e sécurité. Les aspects liés à la sécurité et santé au travail requièrent de plus en plus de documentation et il s'agit de pouvoir répondre aux exigences croissantes en la matière.

Le dispositif relatif à la vaccination du personnel à risque, à savoir exerçant une activité susceptible d'exposition contre certaines maladies (tétanos, l'encéphalite à tiques et l'hépatite B) est également en cours de révision.

L'idée est de reprendre à l'interne la vaccination, soit par le Centre de santé scolaire, et durant le temps de travail afin de permettre un meilleur suivi.

Concernant l'investissement de CHF 70'000.-, il concerne l'acquisition et l'installation de 25 défibrillateurs. Un groupe de travail réunissant la direction, le SISMN, le SSPS et le secteur a été créé avec la volonté de les rendre accessible à la population, par exemple aux abords des salles de sports ou des terrains de football. Une réflexion et un sondage sont en cours afin de proposer au personnel, sur une base volontaire et gratuitement, la formation BLS-AED (Basic Life Support – Défibrillateur). Cette dernière permet également d'intégrer le réseau cantonal des First Responders (dispositif officiel de premiers secours). Ladite formation serait organisée à l'interne et dispensée par le SISMN.

### **700 / Administration des infrastructures**

Ce service, qui édite le plus grand nombre de factures au sein de la Ville, a la charge de la facturation des taxes déchets ainsi que des permis de fouille.

### **708 / Service des espaces publics**

Le service a connu, lors de l'hiver dernier, un épisode neigeux exceptionnel, mobilisant toutes les forces. La gestion du déneigement a été jugée satisfaisante.

Pour l'année 2026, la volonté est d'intensifier les efforts en matière d'espaces verts et de protection des arbres. La légère diminution des EPT, reflétée dans la rubrique *Charges du personnel*, est rendue possible en raison entre autres de la mécanisation et d'une meilleure répartition des ressources au sein du service. Lors de chaque départ en retraite, une réflexion est menée quant à la nécessité de remplacer le poste. La promotion interne est également privilégiée, les décisions sont prises en amont pour permettre à la personne désignée de bénéficier du tuilage et de s'imprégner des spécificités liées à l'hiver ou à l'été ; les tâches étant différentes.

Concernant les apprentissages, le service affiche un niveau d'engagement record avec 11 apprenti-e-s. Pour les apprenti-e-s, quand cela est nécessaire, la formation est complétée auprès du réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises.

Le budget annuel lié à la formation est stable, il se situe entre CHF 30'000.- et CHF 50'000.- en fonction des besoins. Le programme de réinsertion cantonal porte ses fruits et le cahier des tâches du maître

socio-professionnel, engagé à 60% (financé à 20% par l'Office cantonal de l'aide sociale) a pu être finalisé. L'objectif est de permettre à des personnes de se rapprocher de l'emploi.

### **710 / Voirie - frais d'entretien**

S'agissant de la baisse de dotation et de l'impact sur la charge de travail pour le personnel en place, il est relevé que des échanges ont lieu ponctuellement avec les responsables des équipes afin d'évaluer la situation. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon le nouveau Statut du personnel, la journée de travail sera fixée à 7h50, auxquelles s'ajoutent 10 minutes consacrées à l'habillage. Certaines activités sont revues pour améliorer l'efficacité, c'est le cas du goudronnage qui est réalisé différemment que par le passé. L'horaire lié au nettoyage des espaces publics a également été revu. À titre d'essai et sur une base volontaire, le début de la journée de travail a été avancé à 6h au lieu de 7h. Après une phase test, il s'est avéré que ce changement était concluant, tant pour les employé-e-s qui apprécient de terminer leur journée plus tôt que pour l'efficacité, le trafic étant effectivement moins dense à cette heure du matin.

Concernant le secteur maçonnerie, l'équipe assure les travaux de moindre envergure sur les routes communales, totalisant 235 km. Les interventions plus importantes sont confiées aux entreprises privées, principalement locales, voire nationales qui sont mises en concurrence.

On constate que les graffitis sont en hausse, un montant de CHF 5000.- a été budgétisé au compte *Matériel d'exploitation & fournitures* pour ceux qui sont à enlever dans l'espace public. L'enlèvement des graffitis sur les immeubles appartenant à la Ville est pris en charge par le budget du Service des bâtiments et du logement.

Les premiers résultats de la phase test concernant les travaux d'hydrocureuse effectués par une entreprise externe sont positifs et ils se poursuivent comme prévu sur 2026. Une réflexion avait été menée au moment de remplacer notre ancienne hydrocureuse (coût ~ CHF 700'000.-). Compte tenu des ressources en personnel et l'investissement nécessaires, il a semblé que le recours à une entreprise externe serait plus efficace. Au terme de la période d'évaluation et si celle-ci s'avère concluante, un mandat sera mis au concours.

Pour les permis de fouille, le service a mis en place un nouveau processus visant à améliorer la facturation desdites interventions, notamment pour les travaux réalisés par Swisscom. La facturation de l'utilisation du domaine

public dans le cadre de chantiers a également été revue. L'objectif étant de réduire les durées d'occupation, en facturant les m<sup>2</sup> utilisés chaque mois entamé.

### **711 / Enlèvement de la neige**

Bien que les chutes de neige aient diminué ces dernières années, l'épisode inédit de l'hiver dernier (+50cm en 36 heures) démontre qu'il reste nécessaire de disposer du dispositif adéquat.

Ces nouvelles contraintes obligent le service à se réinventer. On peut imaginer qu'à terme certaines exigences liées au déneigement devront être revues, notamment par rapport aux délais fixés pour que l'ensemble de la Ville soit déneigé. Le parc de véhicules connaît déjà des adaptations. Ainsi, lors d'un remplacement, le choix se porte sur un véhicule plus maniable et plus polyvalent.

Dès 2026, la collaboration avec les partenaires privés sera revue afin de garantir un revenu minimal pour le service hivernal ; ceci afin de garantir des prestations dans la durée. En effet, ces dernières années, faute d'un enneigement suffisant, nombre de partenaires n'ont plus souhaité s'engager pour le service hivernal car ils n'arrivaient plus à couvrir leurs frais (véhicule, personnel de piquet ...).

### **715 / Ateliers**

Le montant budgétisé dans le compte *Entret. Machines-app.-véhic.-équip.-outil* constitue un budget minimal, bien que celui-ci ne sera pas nécessairement dépensé. En effet, les pannes ne sont pas prévisibles et le coût des pièces peut varier énormément d'une année à l'autre.

### **725 / Déchets des personnes physiques**

Le dispositif lié aux déchets est bien ancré dans les habitudes, l'abandon de la collecte des déchets au porte-à-porte est assimilé par la population. La collecte est toutefois maintenue pour les personnes en situation de handicap. Les encombrants sont également évacués gratuitement sur demande, ce qui représente un atout par rapport à d'autres communes. Toutefois, Au vu des incivilités régulièrement constatées, il est à se demander si ce service est bien connu du public.

Une analyse concernant la collecte du papier-carton au porte-à-porte sera menée. En effet, si ce service est apprécié, il représente, tout comme

l'enlèvement des encombrants, un coût important. Si d'autres économies devaient encore être recherchées, il pourrait s'agir d'une piste à explorer.

### **726 / Déchets des entreprises**

L'éventualité d'une suppression, par les chambres fédérales, du monopole du ramassage de certains déchets suscite des inquiétudes. En effet, les coûts fixes n'étant plus partagés avec les entreprises, ce sont les personnes physiques qui devront seules supporter ces charges.

Par ailleurs, la course aux tarifs les plus bas et le fait de privilégier la collecte de déchets valorisables risquent d'engendrer des non-sens écologiques notamment en termes de déplacements. Déjà aujourd'hui certaines entreprises de la place n'hésitent pas à faire venir un camion de Neuchâtel pour amener des déchets à Vadec sur quelques centaines de mètres.

### **727 / Déchetterie intercommunale**

Le budget du centre ne suscite pas de questions. Il est relevé la qualité du service fourni à la population.

### **730 / Espaces verts**

Le SEP et en particulier son secteur vert, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet de réaménagement du parc des Crêtets, sera occupé pleinement par cette réalisation en 2026-2027. Une attention particulière sera portée à la communication envers la population. Les travaux en génie civile représentent une importante partie de l'ouvrage, totalisant un montant de CHF 3.5 Mio.

### **735 / Centre horticole**

Les plantations et les fleurs sont toutes produites et cultivées selon les principes de l'agriculture biologique. Après le succès rencontré avec les prairies fleuries en ville, le centre horticole proposera au printemps une action pour fleurir la ville (vente de sachets dans son magasin *La Jardinerie*).

### **740 / Cimetière et centre funéraire**

Le projet de réaménagement du cimetière est toujours en cours, notamment concernant le massif IV. La volonté est d'évoluer vers un cimetière plus naturel, de repenser l'entretien et de réduire les temps consacrés à la taille des tuyas (16km) ou au désherbage qui ne peut être mécanisé.

Concernant le personnel, une personne supplémentaire a été formée aux opérations de crémation, ce qui permet une meilleure rotation du personnel. Actuellement ce sont 3 personnes qui sont formées. La fonction a été revisitée afin de tenir compte de la notion de pénibilité liée à cette activité (chaleur et pénibilité morale). La valorisation salariale, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025, a été bien accueillie par les collaborateurs.

### **902 / Services industriels**

La Ville qui est actionnaire de Viteos, a confié à ce dernier un mandat de gestion pour l'éclairage public. Une réflexion a été engagée dans le but de maîtriser et de contenir les coûts du centre. Les réflexions concernant l'éclairage public limité à certaines heures sont en cours.

### **911 / Eaux - réseau**

Les travaux relatifs à la nouvelle usine de traitement des eaux et des captages au Moyats ont débuté. Lors de la phase de démolition, la Commune sera entièrement approvisionnée en eau par le SIVAMO (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises). Cette eau provient pour partie du lac de Neuchâtel et pour sa plus grande partie des sources situés sur la rive sud de l'Areuse. La durée totale de coupure prévue de 12 semaines pourra être raccourcie, ce qui est positif dès lors que l'eau devra être achetée au SIVAMO. Pour 2026, la durée de l'interruption totale sera de 10 jours

La tarification de l'eau devra être revue et des réflexions sont déjà en cours. Composé de coûts fixes et de coûts variables, le nouveau tarif reposera sur une taxe de base + un prix au m<sup>3</sup>. Le surveillant des prix devra être consulté pour préavis.

Aujourd'hui, mis à part le secteur Boinod – Le Reymond, toute la commune est raccordée au réseau d'eau potable. Des contacts sont en cours avec les différents propriétaires afin de permettre leur raccordement. En effet bien qu'ils soient équipés de citernes ou disposent de sources, il y a lieu de tenir compte des potentielles sécheresses ou de l'augmentation des normes en matière d'eau potable pour les agriculteurs.

Le rapporteur de la sous-commission  
DJEPR

Pierre-Alain Borel